



---

## PrediLife réussit son introduction en bourse sur Euronext Growth Paris

---

### *Un pionnier de la prédiction des risques de maladies graves*

- 3,6 M€ levés dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
- Prix de l'offre fixé à 9,3 € par action
- Début des négociations sur le marché Euronext Growth le 21 décembre 2018

Villejuif, France le 18 décembre 2018 à 18h30 – PrediLife, acteur innovant de la médecine personnalisée pour prédire les risques de maladies graves et sauver des vies, annonce aujourd'hui la réussite de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

*« Nous sommes fiers d'annoncer aujourd'hui la réussite de notre introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris, marquée par l'arrivée de nouveaux actionnaires que nous tenons à remercier pour la confiance qu'ils nous accordent. Nous souhaitons également remercier nos actionnaires historiques qui ont renouvelé leur soutien. Cette levée de fonds va notamment permettre à PrediLife d'accélérer le déploiement commercial de sa solution MammoRisk® en France et à l'international. »* commente Stéphane Ragusa, Fondateur et Président Directeur Général de PrediLife.

L'introduction en bourse, réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre ») comprenant une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (« OPO ») et un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (« Placement Global »), permet à la Société de lever 3,6 M€ par voie d'augmentation de capital.

Le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre s'établit à 386.154, dont 83,6% pour le Placement Global et 16,4% pour l'OPO. Le prix applicable au Placement Global et à l'OPO a été fixé par le conseil d'administration de la Société à 9,30 € par action, la capitalisation boursière de PrediLife ressort ainsi à 25,7 M€.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre interviendra le 20 décembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0010169920 et le mnémonique ALPRE.

### **Objectifs de la levée de fonds :**

L'émission des actions nouvelles est destinée à financer le déploiement commercial de MammoRisk en France et à l'international, financer les dépenses courantes de PrediLife et rembourser les prêts consentis par Bpifrance et poursuivre les programmes de recherche de la Société.

## Répartition du capital à l'issue de l'Offre

À la suite de la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, le capital social de PrediLife s'élèvera à 68.953,85 €, divisé en 2.758.154 actions ordinaires réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Stéphane Ragusa	1.526.076	2.966.076	55,33%	62,82%
Caravelle	808.571	1.220.971	29,32%	25,86%
Antoine Bricard	89.414	89.414	3,24%	1,89%
Clearside Holding APS	57.156	57.156	2,07%	1,21%
Salariés	27.200	27.200	0,99%	0,58%
Actions auto-détenues	4.800	0	0,17%	0,00%
Public	244.937	360.937	8,88%	7,64%
<b>TOTAL</b>	<b>2.758.154</b>	<b>4.721.754</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les engagements de souscription des actionnaires historiques pris dans le cadre de l'introduction en bourse ont été servis intégralement.

## Modalités de l'offre

### Prix de l'Offre

- Le prix de l'OPO et du Placement Global est fixé à 9,30 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de PrediLife d'environ 25,7 M€ post augmentation de capital.

### Taille de l'Offre et produit brut de l'opération

- 386.154 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
- Le produit brut de l'émission s'élève à 3,6 M€ (dont 1,6 M€ par compensation de créances).

### Répartition des actions souscrites dans le cadre de l'Offre

- Placement Global : 322.907 actions nouvelles (soit près de 3,0 M€ et environ 83,6% du nombre total de titres alloués).
- OPO : 63.247 actions nouvelles au public (soit près de 0,6 M€ et environ 16,4% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 et A2 seront servis à 100%.

### Calendrier prévisionnel de l'opération

<b>20 décembre 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration</li><li>▪ Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li></ul>
<b>21 décembre 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris</li></ul>

## Codes d'identification des titres PrediLife

- Libellé : PrediLife
- Code ISIN : FR0010169920
- Mnémonique : ALPRE
- Compartiment : Euronext Growth Paris
- Secteur d'activité : 9537 - Software

## Intermédiaire financier introducteur



**Listing Sponsor**  
**Chef de File et Teneur de Livre**

**Informations accessibles au public** – Des exemplaires de prospectus, visé le 4 décembre 2018 sous le numéro 18-545 par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société PrediLife, (39 rue Camille Desmoulins – 94800 Villejuif, France), et sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.predilife.com](http://www.predilife.com)).

## Facteurs de risques

PrediLife attire l'attention du public sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du prospectus et les risques liés à l'offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du prospectus.

## Contacts

### PrediLife

Stéphane Ragusa  
Président Directeur Général  
Pierre Verdet  
Directeur Général Délégué  
[investisseurs@predilife.com](mailto:investisseurs@predilife.com)

### NewCap

Relations investisseurs  
Tristan Roquet Montégon / Mathilde Bohin  
Relations Médias  
Annie-Florence Loyer / Léa Jacquin  
[predilife@newcap.eu](mailto:predilife@newcap.eu)  
01 44 71 94 94

### SwissLife Banque Privée

Jean-Michel Cabriot  
01 53 29 15 61  
[capitalmarkets@swisslifebanque.fr](mailto:capitalmarkets@swisslifebanque.fr)

## À propos de PrediLife

PrediLife développe des solutions innovantes de médecine prédictive associant techniques médicales éprouvées (tests génétiques, imagerie médicale...) et modèles mathématiques exploitant un grand nombre de données statistiques qui pourraient permettre à chaque individu de définir son profil de risque quant à la survenance d'un grand nombre de maladies graves.

La société commercialise en Europe et aux États-Unis sa solution Mammorisk® de dépistage personnalisé dans le cancer du sein. Cette solution associe imagerie médicale grâce à son logiciel propriétaire DenSeeMammo de mesure de la densité mammaire, Big Data et statistiques au travers d'un outil de Scoring basé sur des données liées à la patiente (âge, densité mammaire, antécédents familiaux et de biopsie, origine ethnique) et étude du profil génétique de la patiente grâce à un test génétique permettant d'établir un score de risque polygénique. Cette solution répond aux attentes des femmes et des médecins pour la mise en place d'un dépistage personnalisé selon le risque de cancer du sein.

Predilife est en charge de l'évaluation du risque de cancer du sein dans l'étude européenne de référence MyPeBS, Cette étude a pour objectif principal de comparer le dispositif actuel de dépistage organisé - basé sur le seul critère de l'âge - à une nouvelle stratégie de dépistage basée sur le niveau de risque de chaque femme. Un des autres objectifs de MyPEBS est d'aboutir à des guidelines européennes pour la mise en place d'un dépistage personnalisé.

Le dépistage personnalisé devrait avoir des effets importants en termes de santé publique, à commencer par une diminution des cancers du sein diagnostiqués à un stade avancé, et à plus long terme, une diminution de la mortalité par cancer du sein.

Pour en savoir plus : <http://www.predilife.com/home.php>

### Avertissement

*Un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 4 décembre 2018 sous le numéro I.18-545 est disponible sans frais auprès de Predilife, ainsi que sur les sites Internet de Predilife ([www.predilife.com](http://www.predilife.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risque » du prospectus.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission d'actions par Predilife ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription d'actions Predilife peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Predilife n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (les « Etats membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de Predilife rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions Predilife peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Predilife d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Predilife aux Etats-Unis. Les actions Predilife ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Predilife n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Predilife dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.*